

ARRETE N°40 /2018

portant attribution d'une concession de terrain funéraire
dans le cimetière communal de Vincenzo–
Monsieur BELIN Jean-Fabien

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L-2223-13 et suivants,

VU la délibération n°28 du Conseil Municipal du 13 avril 2011 fixant les tarifs des concessions funéraires,

VU l'arrêté du maire n°193/2011 du 5 septembre 2011 portant institution d'un nouveau règlement municipal des cimetières de la commune,

VU la demande présentée par **Monsieur BELIN Jean-Fabien**, domicilié à 18 allée des Capillaires – 97429 PETITE-ILE et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal de **Vincenzo** à l'effet d'y constituer la sépulture particulière des membres de la famille **BELIN Edgard, Michel**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Il est accordé dans le cimetière communal de **Saint-Joseph – Vincenzo** au nom de **Monsieur BELIN Jean-Fabien**, à l'effet de fonder la sépulture particulière des membres de la famille **BELIN Edgard, Michel**, une concession de 2 m² superficiels d'une durée de **15 ans** à compter du **23 janvier 2018**

Référence : **C004**

Article 2.- Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.

Article 3.- La concession est accordée moyennant la somme de **400 €** qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°1 641 du **23 janvier 2018**.

Article 4.- Le concessionnaire (ou s'il est décédé les ayants droit) est tenu de signaler tout changement de domicile.

Article 5.- Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Receveur Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 07 FEV. 2018

Le Maire,
L'élue déléguée



Blanche Reine JAVELLE